

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3302)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 309

présenté par
Mme de Vaucouleurs

ARTICLE 4

Compléter la première phrase de l'alinéa 10 par les mots :

« , ainsi que les structures d'insertion par l'activité économique du territoire. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faciliter l'exhaustivité au coeur de l'ambition " Territoire Zéro chômeurs longue durée ", en associant pleinement à cet objectif les SIAE du territoire.